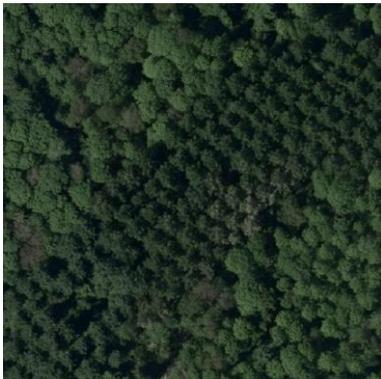


# Données sylvicoles et culturelles

## *Composition du peuplement*

Pour caractériser la composition en essences des différents peuplements forestiers inventoriés, deux types leur sont attribués. Le premier s'inscrit dans une description globale de la composition du peuplement et découle d'observations réalisées dans un rayon de 36 m autour du centre de l'U.E. Le second est associé directement aux mesures d'arbres effectuées dans un rayon de 18 m maximum.



*Vue aérienne d'un massif où alterne peuplements feuillus et résineux*

Le premier type correspond au type de peuplement « observé ». Il est déterminé en se référant au nombre d'arbres par essence dans l'étage dominant. Le second type correspond au type de peuplement « calculé ». Il est défini en fonction de l'importance relative (en termes de surface terrière) des essences pour lesquelles des arbres ont été mesurés dans l'étage dominant.

L'objectif poursuivi avec le **type observé** est d'offrir une description globale de la composition du peuplement, tandis que le **type de peuplement calculé** relève d'une caractérisation plus locale, en lien directe avec les mesures dendrométriques. Dans les deux cas, la composition est résumée en un paramètre simple à exploiter.

La détermination de types de peuplement permet d'identifier les étendues couvertes par des peuplements définis de manière stricte pour évaluer l'importance des essences présentes en conditions tant artificielles que naturelles.

On peut en déduire notamment les proportions feuillus/résineux (en termes de surface ou de volume par exemple).

La diversité des mélanges d'essences qui peuvent être rencontrés en Wallonie est importante. Pour permettre la production de résultats par type de peuplement, seuls les principaux types ont été retenus. Les autres ont été regroupés en fonction de la proportion de feuillus et de résineux d'une part, et de celle d'essences dites nobles (voir définition de peuplement de feuillus nobles ci-après) d'autre part. Au total, 12 types de peuplements sont distingués.

## ***Hêtraie***



Peuplement où le hêtre représente plus de 2/3 de la surface terrière totale.

## ***Chênaie***



Peuplement où les chênes indigènes (chênes sessile et pédonculé) représentent plus de 2/3 de la surface terrière totale.

## ***Peuplement mélangé hêtre-chêne***



Peuplement où les chênes indigènes et le hêtre constituent ensemble plus de 2/3 de la surface terrière totale sans atteindre individuellement cette valeur. De plus, le pourcentage de surface terrière d'aucune autre essence ne doit excéder ceux du chêne et du hêtre.

## ***Peuplement de feuillus nobles***



Les feuillus dits « nobles » sont : les chênes indigènes, le hêtre, le frêne, l'érable sycomore, l'orme, le merisier et le chêne rouge d'Amérique. Par convention, les peuplements de feuillus nobles sont ceux où ces essences représentent seules ou en mélange plus des 2/3 de la surface terrière totale. Les peuplements où le chêne et/ou le hêtre seuls ou ensemble constituent plus des deux-tiers de la surface terrière ne sont pas intégrés dans ce type de peuplement puisque constituant des types spécifiques (voir plus haut).

## ***Autres peuplements feuillus***



Peuplements où les essences feuillues constituent au moins 50% de la surface terrière totale et qui ne correspondent à aucun des types définis précédemment. Aussi appelés « Autres feuillus ».

## ***Peuplière***



Peuplement où l'épicéa commun représente au moins 80% de la surface terrière totale.

## ***Douglasaie***



Peuplement où le douglas représente au moins 80% de la surface terrière totale.

## ***Peuplement mélangé épicéa-douglas***



Peuplement où l'épicéa et le douglas constituent ensemble au moins 80% de la surface terrière totale sans dépasser individuellement cette valeur. De plus, le pourcentage de surface terrière d'aucune autre essence ne doit excéder ceux de l'épicéa et du douglas.

## ***Mélèzière***



Peuplement où les mélèzes, sans distinction entre les mélèzes européens, japonais et hybrides, représentent au moins 80% de la surface terrière totale.

## ***Pineraie***



Peuplement où les pins, sans distinction entre les espèces, représentent au moins 80% de la surface terrière totale.

## ***Autres peuplements résineux***



Peuplements où les essences résineuses constituent plus de 50% de la surface terrière totale et qui ne correspondent à aucun des 5 types définis précédemment. Aussi appelés « Autres résineux ».